



MIR-EUROPE

MOUVEMENT INTERNATIONAL POUR LES RÉPARATIONS

Nous demandons,

- la production d'un rapport exhaustif sur les procédures en réparation valides engagées par des ressortissants de la nation africaine à travers le monde,
- assorties d'une évaluation critique [Cas du dossier MAU MAU], par un comité juridique multilingue ad hoc.

Nous demandons la mise en place d'un réseau d'universités reliées à l'Université Panafricaine du Zimbabwe, avec accès à un enseignement en ligne multilingue, pour la mise en place de cursus menant à des Doctorats panafricains : notamment en « Histoire et anthropologie africaine » (Africaine au sens des 6 Régions de l'Union Africaine - Continent et Diaspora) et en « Prospective » (Innovations d'hier à demain - Soutien aux inventeurs - Appui à la transformation des Universités en incubateurs d'entreprises) ; avec un enseignement ouvert à tout étudiant de tout âge, sans condition de diplôme en barrage à l'inscription, l'assiduité étant le seul critère d'accès à chacun des modules d'enseignement.

- Dans ce cadre, nous demandons un appui particulier à l'Université Populaire africaine de Genève, première du genre en Europe.

EUROPE

15 ANS APRES LA CONFERENCE DE DURBAN,

- les crimes policiers perdurent inchangés sous le régime de l'impunité judiciaire,
- la catégorisation du racisme anti-noir peine toujours à être reconnue, les pouvoirs privilégiant les catégories relatives aux religions dites révélées.
- Il y a une surreprésentation - notamment de la jeunesse - dans les lieux d'enfermement (prisons, psychiatrie...).

PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS CONTRE LE RACISME EN MARS 2015 AU PAYS-BAS ET EN BELGIQUE



RACISME ANTI-NOIR



« CODE NOIR » AU NOM DE DIEU

CAS PARTICULIER DE LA FRANCE, UN ÉTAT TOUJOURS COLONIAL

Nous attirons l'attention des participants sur la situation particulière de la France.

- Le gouvernement persiste dans son refus de reconnaître aux personnes d'ascendance africaine le statut de minorité afin de se dispenser de mettre en œuvre la recommandation du CERD n°34, obtenue en 2011, après 10 ans de lutte dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de Durban ;
- L'apologie des crimes contre l'humanité de l'esclavage et de la colonisation persiste inchangée, omniprésente dans les noms des rues et des écoles, dans les livres y compris scolaires etc. ; dans les livres la tendance est à l'aggravation puisque des auteurs sont promus pour faire peser la responsabilité de l'esclavage sur les Africains, et répéter en boucle, que la traite intra-africaine fut la pire, tout en précisant qu'ils n'ont sur elle aucune donnée ;
- La recherche continue d'être stérilisée, le pouvoir politique imposant les livres qui définissent le cadre de pensée dans lequel élèves et enseignants doivent se mouvoir. La propagande est tellement puissante que l'ouvrage sélectionné pour ce qui concerne l'esclavage et le trafic négrier, est un livre sans bibliographie, bref, un catéchisme. C'est cette même propagande qui pendant un demi-siècle a imposé une coupure stricte entre études africanistes et égyptologie ;
- Il est interdit de traiter du rôle des marchands juifs dans l'esclavage et les castrations, antérieurement au Trafic négrier transatlantique puis dans le cadre du Trafic négrier transatlantique, qu'il s'agisse de leur rôle dans l'esclavage en Europe, ou dans la fourniture des Royaumes musulmans et chrétiens en esclaves, notamment pendant et après Al Andalus (711-1492) ;
- Il n'y a en France aucun musée relatif au trafic négrier, à l'esclavage et à la colonisation ; mais par contre un mémorial a été construit à Nantes ; toutefois, le Code Noir édicté par l'Etat pour la gestion des esclaves à partir de 1685 n'y figure pas, et le mémorial veille à célébrer l'abolition du crime en se gardant de rappeler qu'il s'est agi d'un crime d'Etat pluriséculaire, et que ceux qui, dans les colonies et en Europe, dès cette époque, l'ont dénoncé ont été réprimés¹. En France, la Propagande d'Etat en 2015 impose une vision linéaire mythique selon laquelle la société est passée progressivement de l'obscurité à la lumière grâce à ses philosophes du 18^e siècle, lumière qui triomphe avec la révolution de 1789. Pourtant la France a aboli l'esclavage dans ses « vieilles colonies » en 1848 et le travail forcé dans ses colonies d'Afrique un siècle plus tard, en 1946.
- La lutte menée depuis les vingt dernières années qui a amené à l'adoption en mai 2001 d'une loi criminalisant l'esclavage, puis en 2005 à l'adoption d'une journée de commémoration en France, est subvertie ; puisque ces constructions de monuments et autres « œuvres originales » sont devenues source de profit économique pour certains (*dont accessoirement nous relevons qu'aucun n'est d'ascendance africaine*), tandis que les actions des militants divergeant de la ligne officielle non seulement ne sont pas financées, mais n'apparaissent même pas dans les programmes officiels.

¹ Epiphane de Moirans, Francisco de Jaca...